

A.E.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : Centre commercial EDEN
Rue du Noyer aux Perdrix
77170 SERVON
850 427 212 RCS MELUN

ACTE UNANIME DU 31 DECEMBRE 2024

LES SOUSSIGNES :

- M. AJAJA Ben Aïssa propriétaire de cinq cents actions ci	500 actions
- SANOAS SAS propriétaire de cinq cents actions ci	500 actions
TOTAL	<u>1 000 actions</u>

Détenant ensemble 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée AES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société AES et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Monsieur Denis CHAILLOU, commissaire aux comptes ayant été informé.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les statuts de la Société ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de décisions.

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Le transfert du siège social ;
- La modification corrélative des statuts ;
- Les pouvoirs pour les formalités.



PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du Centre Commercial Eden – Rue du Noyer – 77170 SERVON au 2 bis rue du Père Jarlan – 91000 EVRY-COURCOURONNES, et ce à compter du 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, elle modifie l'article 4 SIEGE SOCIAL des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 2 bis rue du Père Jarlan – 91000 EVRY-COURCOURONNES".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

SANOASAS



M. Ben Aïssa AJAJA

